



**Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités
Canadian Association of Retired Teachers**

Procédure parlementaire en bref

Motion principale

OBJECTIF	VOUS POUVEZ DIRE :	Vous pouvez interrompre la présidence d'assemblée?	La motion doit-elle être appuyée?	La motion fait-elle l'objet d'un débat?	Vote requis?
*Ajourner la réunion	« Je propose d'ajourner la réunion »	NON	OUI	OUI (RESTRICTIONS)	LA MAJORITÉ
*Suspendre la séance	« Je propose de suspendre la réunion jusqu'à... »	NON	OUI	OUI**	LA MAJORITÉ
Se plaindre au sujet du bruit, de la température, etc.	« Je prends la parole à une question de privilège »	OUI	NON	NON	AUCUN
Reporter temporairement (Bureau)	« Je propose que cette motion soit déposée sur le bureau »	NON	OUI	NON	LA MAJORITÉ (les deux tiers pour faire enlever la motion)
Fermer le débat	« Je propose de procéder immédiatement au vote »	NON	OUI	NON	LES DEUX TIERS
*Limiter le débat	« Je propose que chaque intervention soit limitée à un maximum de deux minutes »	NON	OUI	OUI**	LES DEUX TIERS
*Reporter la prise en considération d'un point à un certain temps »	« Je propose de reporter l'examen de ce point jusqu'à 14 h »	NON	OUI	OUI**	LA MAJORITÉ
*Faire renvoyer une question au comité »	Je propose que cette question soit renvoyée à... »	NON	OUI	OUI**	LA MAJORITÉ
*Modifier une motion	« Je propose de modifier cette motion en ... »	NON	OUI	OUI	LA MAJORITÉ
*Proposer une affaire (Motion principale)	« Je propose que... »	NON	OUI	OUI	LA MAJORITÉ
*Modifier une mesure précédente	« Je propose de modifier la motion qui a été adoptée... »	NON	OUI	OUI	LA MAJORITÉ
Ratifier une décision prise en l'absence d'un quorum ou pour des raisons d'urgence	« Je propose de ratifier la décision prise par le Conseil... »	NON	OUI	OUI	LA MAJORITÉ
Reconsidérer	« Je propose de réexaminer... »	OUI	OUI	OUI**	LA MAJORITÉ
Annuler (une motion principale)	« Je propose d'annuler la motion... »	NON	OUI	OUI	LA MAJORITÉ
Reprendre l'examen d'une affaire déposée au bureau	« Je propose de reprendre l'examen... »	NON	OUI	NON	LA MAJORITÉ

Procédure parlementaire en bref

Motions incidentes

OBJECTIF	VOUS POUVEZ DIRE :	Vous pouvez interrompre la présidence d'assemblée ?	La motion doit-elle être appuyée?	La motion fait-elle l'objet d'un débat?	Vote requis?
Voter une décision de la présidence	« Je lance un appel de la décision de la présidence »	OUI	OUI	OUI	LA MAJORITÉ
Prendre en considération une question en dehors de l'ordre prévu	« Je propose de suspendre les règles et de prendre en considération... »	NON	OUI	NON	LES DEUX TIERS
Discuter d'une question sans restrictions des règles parlementaires	« Je propose d'examiner la question sans formalité spéciale... »	NON	OUI	NON	LA MAJORITÉ
Attirer l'attention sur une infraction aux règles ou une erreur de procédure, et pour obtenir une décision sur une question soulevée	« Je demande la parole pour formuler une objection »	OUI	NON	NON	AUCUN
Poser une question concernant la procédure	« Je demande la parole pour une question parlementaire »	OUI	NON	NON	AUCUN
Permettre à la personne qui a fait une motion de la retirer des affaires examinées	« Je propose de retirer ma motion »	OUI	NON	NON	AUCUN
Diviser une motion comportant plusieurs questions en questions individuelles aux fins du vote	« Je propose de diviser la question »	NON	NON	NON	AUCUN
Pour confirmer une voix indécidable ou un vote à main levée en demandant que l'on se lève pour être identifié et voter	« Je propose de répartir l'assemblée »	OUI	NON	NON	AUCUN

*Peut être modifiée

**Peut faire l'objet d'un débat, si aucune autre motion n'est en cours

Procédure parlementaire

1. **Motion principale**
peut faire l'objet d'un débat; majorité simple requise; aucune autre motion principale ne peut être présentée tant que celle qui est prise en considération n'a pas été traitée, adoptée, rejetée ou retirée
2. **Amendement** (de la motion principale)
irrecevable s'il annule la motion principale; peut faire l'objet d'un débat; majorité simple requise
3. **Sous-amendement**
recevable s'il n'est pas contraire à l'amendement; peut faire l'objet d'un débat; majorité simple requise
4. **Renvoi**
a) au Conseil de direction provincial d'ERO/RTO; b) à un Comité permanent d'ERO/RTO; c) à un comité spécial d'ERO/RTO
peut faire l'objet d'un débat; majorité simple requise
5. **Report** (report jusqu'à une date précise)
l'opportunité du report peut faire l'objet d'un débat; peut être modifié pour ce qui est du temps uniquement; majorité simple requise
6. **Report temporaire** (soumettre à la discussion)
ne peut faire l'objet d'un débat; majorité simple requise
7. **Vote immédiat**
La question préalable
il est généralement énoncé : « Que la question soit maintenant mise aux voix »; ne peut faire l'objet d'un débat; requiert une majorité des deux tiers; si elle est rejetée, le débat se poursuit
8. **Question de privilège**
une motion concernant directement les privilèges de l'assemblée, sur une question nouvelle soulevée, a immédiatement préséance sur toutes les autres affaires
9. **Ajournement**
ne peut faire l'objet d'un débat; majorité simple requise